

Agen, le 14 Octobre 1940.

Monsieur le Ministre  
Secrétaire d'Etat à l'Intérieur  
Direction Générale des Réfugiés

V I C H Y

(Allier)

Par lettre en date du 30 septembre 1940, vous avez bien voulu me demander de vous soumettre un état du matériel complémentaire nécessaire pour le fonctionnement du camp de Ste-Livrade "appelé Camp du Moulin du Lot", à raison de 2.000 hébergés.

De l'enquête à laquelle j'ai fait procéder il résulte ce qui suit :

1°) - LITERIE. - Le matériel de literie, comprenant, lit en fer, matelas, traversins, sacs de couchage, couvertures, sera mis à notre disposition par la Direction de la Poudrerie. En tant que besoin, les draps de lit du Service des Réfugiés pourront compléter le nombre des sacs de couchage.

Aucune dépense à prévoir.

2°) - CUISINE. - Deux cuisines de 500 personnes (I et II), sur les quatre prévues, sont entièrement installées. En raison des circonstances, la mise en place des deux autres cuisines (III et IV) ne peut être envisagée. Toutefois, en installant deux services de repas, les deux cuisines en état de marche pourront subvenir à la nourriture des 2.000 hébergés sous condition de doubler le matériel.

A prévoir : chaudières, lessiveuses, marmites. Ce matériel pourrait être mis à la disposition du Camp par prélèvement sur le matériel dont dispose mon Service des Réfugiés. Les graissières pourraient être achetées dans le commerce local.

Dépense supplémentaire à prévoir (graisières et divers accessoires : 10.000 frs. environ).

....

3°) - REFECTOIRE. - Le matériel nécessaire serait mis à notre disposition par la Direction de la Poudrerie.

4°) - CHAUFFAGE. - Aucun système de chauffage n'est prévu dans les baraquements.

Deux moyens de chauffage peuvent être envisagés :

1°) - l'installation des fourneaux de tranchée, en fonte, dont dispose mon service des Réfugiés. Soit à raison d'un fourneau par dortoir et un par réfectoire :  $72 + 4 = 76$  fourneaux. Ceux-ci pourraient être montés immédiatement. Seuls les tuyaux de poêle et les coudes seraient à acheter dans le commerce local et à faire monter par un spécialiste.

La dépense d'après les renseignements que j'ai pu recueillir s'élèverait à 10.000 frs. environ.

Ce moyen de chauffage entraînerait une consommation assez forte de houille ou de coke.

2°) - L'installation de fourneaux à sciure de bois nécessitera une dépense première d'installation plus élevée mais permettrait de très sérieuses économies sur le combustible.

La dépense à prévoir serait de :

76 fourneaux à 200 frs. = .....	15.200
400 mètres de tuyaux à 10 frs. = ..	4.000
800 coudes en tôle à 5 frs. = .....	<u>4.000</u>
Total .....	23.200

plus les frais d'installation ... 3.000

Total général ..... 26.200 f.

#### ORGANISATION ADMINISTRATIVE. -

L'organisation administrative pourrait être solutionnée de deux façons, soit :

1°) - par l'installation dans le camp de Ste-Livrade d'un établissement d'assistance de la zone interdite - ne pouvant être rapatriés - et qui seraient chargés :

- a) de l'entretien du camp,
- b) de la nourriture des occupants,
- c) de l'administration du camp.

Cette solution, si elle était adoptée, offrirait l'avantage de disposer d'un personnel expérimenté surtout en matière d'économat.

Le nombre des établissements d'assistance, repliés en zone libre, étant assez élevé, le choix pourrait se porter sur un établissement disposant de son personnel en totalité et n'ayant pas un trop grand nombre d'assistés inaptes à tout travail.

2°) - Par le recrutement parmi les réfugiés de la zone interdite, à savoir :

- a) un directeur de camp,
- b) un économiste receveur,
- c) deux employés, (économat et comptabilité),
- d) huit chefs de groupe de baraquements (1 pour 4 baraquements),
- e) un ou deux bouchers,
- f) 4 cuisiniers (deux par cuisine),
- g) huit employés à raison de 4 par cuisine,

Ce personnel pourrait être recruté autant que possible parmi les réfugiés par mes services et rétribués suivant le barème régional, compte tenu des aptitudes de chacun.

#### RAVITAILLEMENT.-

Le ravitaillement devra être assuré par les services de l'Intendance. Des ordres devront être donnés au moment de l'arrivée des personnes à héberger à Ste-Livrade.

Le Service de Ravitaillement devra disposer, en outre, d'une camionnette chargée du transport, des vivres et denrées. Celle-ci pourrait être mise à la disposition du camp par l'autorité militaire.

#### POLICE.-

Un poste de police, assuré par des militaires, pourra être installé dans le baraquement à droite de l'entrée. Le camp étant entouré d'un grillage de deux mètres de hauteur, le nombre de sentinelles pourrait être de deux, l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest. Détachement nécessaire : 1 sous-officier, 1 caporal et quinze Hommes.

#### SERVICE SANITAIRE.-

L'infirmerie serait installée dans le baraquement à

droite de l'entrée, occupé en partie par le poste de garde.

Le personnel à désigner serait de :

- 1 médecin (à choisir parmi les réfugiés),
- 3 infirmiers ou infirmières.

Les produits pharmaceutiques et ustensiles ou accessoires pourraient être achetés sur place sur les crédits mis à ma disposition.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me faire tenir vos instructions sur l'ensemble de ces propositions.

Mes Services prendront le camp en charge le 15 Octobre 1940.

Le Préfet,